

## LE SNESUP INTERPELLE LE PREMIER MINISTRE

Paris, le 23 juillet 2008

Monsieur le Premier Ministre,

Le SNESUP attire votre attention sur l'état très dégradé des relations sociales dans l'enseignement supérieur et la recherche. Cette situation semble en contradiction avec les déclarations du président de la République et les vôtres. Nous avons déjà, il y a quelques temps, avec Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, porté à votre connaissance les dysfonctionnements du CTPU.

Il est maintenant question de réviser le décret statutaire qui organise le CNESER. Ce comité, très largement composé d'élus auxquels sont adjoints les représentants des grands intérêts de la nation, joue un rôle d'harmonisation et de régulation tout à fait essentiel. Ces fonctions devraient lui voir remplir un rôle majeur dans le paysage universitaire bouleversé par la loi Libertés et Responsabilités des Universités.

Dans sa séance du 21 juillet, le CNESER plénier a tout à la fois rejeté très largement la modification de la composition du CNESER proposée par la ministre de l'Enseignement Supérieur et réclamé une revalorisation du CNESER. Nous vous prions d'entendre ce qui s'est ainsi exprimé et d'ouvrir enfin de véritables discussions avec les organisations représentées au CNESER.

Les informations qui circulent aujourd'hui sur les réductions d'emplois dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche inquiètent la communauté universitaire. Ces suppressions de postes, quel que soit leur nombre (on évoque 900) sont totalement incompatibles avec les missions de recherche, les taux d'encadrement des étudiants et les missions élargies des établissements d'enseignement supérieur. Nous vous prions de prendre en compte les exigences exprimées aussi au CNESER du 21 juillet par un vote très majoritaire, rejetant de telles orientations budgétaires et réclamant une programmation pluriannuelle de créations d'emplois statutaires. De telles créations d'emplois, absolument nécessaires, peuvent être aisément financées par une réduction des dépenses budgétaires liées au crédit impôt-recherche et à l'ANR.

Nous vous prions, Monsieur le Premier Ministre, de croire en notre engagement déterminé pour le service public.

Jean FABBRI  
Secrétaire Général du SNESUP

## CNESER DU 21 JUILLET :

## L'AMELIORATION DE LA LICENCE ENCORE UNE FOIS REPORTEE POUR L'ESSENTIEL

Extrait de la motion intersyndicale adoptée au CNESER du 21 juillet 2007, relatif à l'arrêté portant sur l'organisation des formations des niveaux licence :

Après les mouvements des étudiants et des personnels liés à la contestation de la loi « LRU » en novembre 2007, le Gouvernement s'était engagé à une révision de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux diplômes de licence. Les principales organisations syndicales de personnels et d'étudiants demandent une révision fondée sur un bilan concerté avec la communauté universitaire.

En particulier, un cadrage national est indispensable pour permettre une cohérence de l'offre de formation. Ce cadrage est un élément central pour atteindre l'objectif de démocratisation et

permettre une insertion durable avec reconnaissance réelle des qualifications.

Bien au-delà des modifications proposées aujourd'hui au CNESER, il convient de faciliter la mobilité des étudiants entre les établissements en France, cela passe par une amélioration forte de la lisibilité des intitulés de formation. Enfin il convient d'améliorer l'équité de l'évaluation des étudiants en assurant une réelle égalité de droit entre ceux-ci sur tout le territoire.

Ces transformations indispensables n'ont de sens qu'accompagnées des moyens en postes budgétaires, en personnels techniques et administratifs afin de les mettre en œuvre.

*Le SNESUP combat partout l'augmentation des droits d'inscription universitaire (succès à Pau...). Outre ses interventions pour un autre budget qui devrait permettre de porter l'allocation de moyens par étudiant à 12 000 euros en moyenne, il a vigoureusement contesté l'autosatisfaction de la ministre lorsqu'elle a présenté jeudi 24 juillet la liste des universités passant au 1<sup>er</sup> janvier 2009 au budget global. Cette aggravation de la concurrence entre établissements est le contraire du service public.*